**Rapport de la 44e Réunion Plénière à Dublin,
19 et 20 mai 2011**

1. Bienvenue

Le Président a souhaité la bienvenue aux membres et a remercié l'hôte irlandais d'avoir organisé la réunion dans un cadre si remarquable.
M. Mike Byrne de Comreg a souhaité la bienvenue au Château de Clontarf. Il a mentionné l'importance de ce site dans l'histoire irlandaise, site où, lors d'une bataille historique, les conquérants ont été battus il y a un millier d'années.

2. Approbation de l'ordre du jour et introduction présentée par le Président (Doc. 1 A/F Rév. 4)

L'ordre du jour a été adopté sans commentaires.

3. Approbation du rapport de la 43e Réunion Plénière à Istanbul tenue du 24 au 26 novembre 2010 (Doc. 2 A/F)

Le rapport a été approuvé sans amendements.

4. Rapport de la réunion du Groupe d'orientation tenue le 18 mars 2011 (Doc. 3 Rév.1)

Le Groupe d'orientation a préparé la 44e Réunion Plénière de Dublin, tout spécialement les élections en vue, les amendements au Règlement intérieur et le forum. Aux fins d'une attribution claire et nette des tâches, il a également été discuté de l'état de la situation concernant l'ERGP.

5. Résultats de la réunion du Comité de Contact CERP/Commission européenne tenue le 18 mars 2011 (Doc. 4)

Le Comité de Contact a discuté de la coopération future entre le CERP et la Commission européenne. Les questions de l'UPU, tout particulièrement les services postaux électroniques et les développements concernant les opérateurs désignés, sont d'un intérêt crucial dans le mois à venir. En outre, les études récentes de la CE et l'instauration du groupe de haut niveau concernant les questions des consommateurs ont fait l'objet de discussions.

6. Etat de la situation concernant l'ERGP

M. Philip Groves (Postcomm) a informé la Réunion Plénière sur les travaux réalisés jusqu'à présent. Cinq groupes de travail ont été maintenant instaurés, sur les sujets suivants : imputation des coûts/régulation des prix, coût net des obligations du service universel, utilisateurs finals/contrôle du marché, produits transfrontaliers et accès. Les documents sur les exigences de projet (Project Requirement Documents) ont été préparés et approuvés à Paris le 7 février. La plupart des Groupes de travail ont préparé des questionnaires et les ont soumis aux ARN ou étaient sur le point de le faire. Trois des Groupes de travail doivent faire un rapport en 2012, deux (sur l'imputation des coûts et les questions transfrontalières) feront un rapport d'ici fin 2011. L'avancement des travaux doit être examiné lors de la prochaine réunion du réseau de contact le 14 juin 2011 ; il doit y être traité la question à savoir

comment et quand il pourrait être rendu compte dans un cadre plus large des progrès réalisés par les Groupes de travail.

Le Président a expliqué que, à l'avenir, les questions des régulateurs relatives au fonctionnement des ARN devraient être traitées uniquement dans le contexte de l'ERGP. Le Secrétariat du CERP transmettra par conséquent ces questions aux services appropriés de l'ERGP. Les questions provenant de ministères dans ce contexte continueront naturellement d'être traitées par le Secrétariat du CERP lui-même aussi bien que toute autre question concernant les sujets politique ou régulation générale.

7. Rapports des Équipes de projet

« Sustainable Development » (développement durable) (Doc. 11A/F)

La Belgique a présenté le document dans lequel figure la proposition d'organiser à la prochaine Réunion Plénière du CERP à l'automne 2011 un forum sur le sujet « Développement durable ». La Réunion Plénière a pris note de cette recommandation. Après une courte discussion, les Membres se sont mis d'accord pour organiser un tel forum à un stade ultérieur dans les années à venir de sorte que, au forum de l'automne 2011, il puisse être choisi un sujet se rapportant davantage au Congrès de l'UPU de 2012.

« Policy » (politique) (Doc. 8 Rév. 1)

La Norvège a présenté le document. L'Equipe de projet a discuté de l'état d'avancement de la transposition de la troisième directive postale. En outre, la représentante de l'UPU, Mme Won-ja Lee, a présenté les travaux en cours au sein de l'UPU, y compris la réforme de l'Union et d'autres développements récents. Enfin, l'Equipe de projet a organisé une table ronde portant sur les derniers développement dans les pays membres du CERP et il a été discuté d'un aperçu des futurs travaux du CERP au sein de l'UPU. La Réunion Plénière a pris note du document sans commentaires.

« Universal Service » (service universel) (Doc. 14)

La Pologne a donné un bref aperçu du résultat apporté par les questionnaires sur les bureaux de poste et le relevage / la distribution de courrier auxquels ont répondu 26 pays, cela représentant une actualisation du rapport présenté lors de la dernière Réunion Plénière du CERP à Istanbul. Le rapport consiste en deux parties :

- la première partie traitant de l'accessibilité du réseau postal et de la situation dans les différents pays ;
- la seconde partie décrivant la situation et les tendances futures concernant le relevage et la distribution de courrier.

La Réunion Plénière a pris note du rapport. A la demande de quelques pays membres, il a été convenu qu'il puisse être transmis des informations correctes et/ou actualisées même à un stade ultérieur.

« Market Supervision » (surveillance du marché) (Doc. 6)

La Belgique a présenté le document concernant une contribution du CERP à la newsletter du CEN, comprenant un résumé des travaux effectués ces dernières années. La Réunion Plénière a pris note sans commentaires.

Le Président a communiqué que les missions des Equipes de projet avaient été accomplies et a remercié les Présidents de leur engagement durant les trois dernières années.

8. Elections (Doc. 13)

Le Président a fait part de sa gratitude envers le Vice-Président pour la coopération

fructueuse pendant ces dernières années. Il a alors présenté les candidatures pour les élections :
Anna Karolak (Pologne) et Egil Thorstensen (Norvège) en tant que Vice-Présidente et Vice-Président ainsi qu'Ulrich Dammann (Allemagne) en tant que Président.
Le Président a ensuite passé la parole à John Hearn, le porte-parole du Comité d'élection, et les candidats ont quitté l'assemblée.

La Réunion Plénière a élu tous les candidats par acclamation – en leur absence.

Le Président a remercié tous les membres du CERP de lui faire confiance pour un second mandat, a félicité la Vice-Présidente et le Vice-Président et a invité les membres du CERP à se retrouver autour d'un verre pour célébrer ces élections.

9. Amendements au Règlement intérieur du CERP (Doc. 5 E/F Rév. 1, Doc. 5a)

Le Président a introduit les documents Doc. 5 et 5a. Il a informé les membres que le quorum requis pour l'amendement au Règlement intérieur du CERP, à savoir 32 membres présents ou étant représentés par procuration, était atteint.

31 membres étaient présents :
Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Malte, Monténégro, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, les Pays-Bas, Turquie et le Royaume-Uni.

De plus, quatre procurations ont été octroyées :
- par l'ex-République yougoslave de Macédoine à la Slovénie,
- par le Luxembourg à la Belgique,
- par la Finlande à la Suède,
- par la Bosnie-Herzégovine à la Serbie.

Les membres ont accepté de prendre une décision concernant les deux documents malgré le fait que le document Doc. 5a n'a pas été distribué deux mois avant la Réunion Plénière, tel que cela est stipulé à l'article 14.1 du Règlement intérieur du CERP.

La Réunion Plénière a approuvé unanimement les amendements proposés, à l'exception de l'amendement à l'article 10.1 qui reste inchangé dans la version actuelle (maintenant article 11.1).

La version révisée du Règlement intérieur sera publiée sur le site Internet du CERP.

10. Travaux futurs du CERP

<u>Nomination des Président(e)s des Groupes de travail (Doc. 13)</u>

Le Président a présenté les candidatures à la présidence des Groupes de travail.
Les candidats étaient : Anna Karolak (Pologne) pour le Groupe de travail « Policy » (politique) et Egil Thorstensen (Norvège) pour le Groupe de travail « UPU ».

La Présidente et le Président des Groupes de travail ont été approuvés par acclamation.

<u>Approbation des programmes de travail de Groupes de travail (Doc. 10)</u>

Le Président a présenté le document Doc. 10 où figure le projet de programme de travail des Groupes de travail.

Après une brève discussion, la Réunion Plénière a approuvé le mandat général des Groupes

de travail qui sera publié sur le site Internet du CERP. Les Groupes de travail élaboreront d'ici la prochaine Réunion Plénière des programmes de travail détaillés, comprenant les résultats à fournir et un calendrier.

Candidatures (Doc. 7)

Les candidatures à une participation dans les Groupes de travail reçues jusqu'à présent par le Secrétariat du CERP figurent dans le document Doc. 7.

Projets de l'UPU (Doc. 9)

Le Président a présenté le document et annoncé que serait bientôt lancé un questionnaire demandant la désignation d'experts du CERP pour la réalisation de futurs projets.
La représentante du BI, Mme Won-ja Lee, a remercié le CERP de son engagement dans les projets de l'UPU. Elle a souligné qu'il était probable que, à l'avenir, davantage de demandes en provenance de régions telles que l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine soient présentées pour demander le soutien de régulateurs européens.

11. État de la situation concernant le site Internet du CERP

Le Président a annoncé que le nouveau site Internet de la CEPT (www.cept.org), comprenant la section du CERP, allait être accessible à partir du 1er juillet 2011. La section du CERP mettra à disposition deux sections, l'une avec accès libre pour tous et l'autre avec accès restreint (par ex. pour les documents des Groupes de travail), protégé par un mot de passe, réservé uniquement aux membres de la CEPT.

A partir de cette date, le site Internet actuel (www.cept-cerp.org) sera retiré de la toile. L'ensemble des informations y figurant ne sera pas transféré sur le nouveau site Internet étant donné que la plupart de ces informations sont dépassées.

12. Décision au sujet de la création de Groupes de projet et approbation de leurs programmes de travail (Doc. 12)

Le Président a présenté le document et a demandé aux membres du CERP de s'engager à devenir membre du Groupe de projet « Communication ». Le Groupe de projet fera un rapport au Groupe d'orientation et à la Réunion Plénière.
Le Portugal s'est porté volontaire pour y participer à condition qu'un certain nombre d'autres membres du CERP soient d'accord pour rejoindre aussi le Groupe de projet.
Etant donné qu'aucun autre membre du CERP n'a posé sa candidature, la création de ce Groupe de projet a été différée. Le Secrétariat du CERP élaborera une note en vue de demander aux membres du CERP de s'engager.

13. Développements récents au sein de l'UPU – Présentation par le BI

La représentante du BI, Mme Won-ja Lee, a fait une large présentation sur les principaux résultats de la réunion du Conseil d'exploitation postale (CEP) de 2011. Elle a mis en évidence les questions les plus importantes traitées dans les quatre comités du CEP. En outre, elle a souligné les actions entreprises en ce qui concerne les mesures de sécurité des Etats-Unis. Elle a aussi présenté un aperçu des activités du CA, comprenant le modèle intégré pour l'UPU et le Groupe de projet Réforme de l'Union. Elle a conclu sa présentation en faisant part du calendrier du Congrès et de la stratégie postale de l'UPU de Doha. La présentation figure en annexe.

Le représentant de PostEurop, M. Jean-Paul Forceville, a mentionné qu'il existe toujours des inconsistances en ce qui concerne les mesures de sécurité parce que l'UE a récemment annoncé la fixation de ses propres mesures en matière de sécurité postale.

Walter Trezek (Docex) a informé la Réunion Plénière sur le nouvel opérateur désigné du Kazakhstan, “Janzen Express”, qui est désigné pour la fourniture des services de colis postaux au Kazakhstan. Actuellement, cette société élargit son organisation en Allemagne en établissant un bureau d'échange extraterritorial (BEE). Dans ce contexte, Janzen Express a également transmis sa candidature au gouvernement allemand en vue de devenir aussi un opérateur désigné de l’Allemagne.

14. Questions européennes en matière de réglementation – Présentation par la Commission européenne

Le représentant de la Commission européenne, M. Robert Pochmarski, a effectué une présentation sur la transposition de la Directive 2008/6/CE. Il a mis en valeur le rôle de la Commission européenne dans le soutien aux Etats membres et a donné un aperçu des nombreuses activités entreprises ; il a également souligné le rôle important des ARN dans ce processus. Il a continué sa présentation en fournissant des données sur l’état d’avancement en 2011 pour ce qui est de l’ouverture du marché et de la transposition de la directive. Les quelques cas dans lesquels une transposition complète n'a pas été notifiée n'étaient en fait pas liés au dossier postal; il convient de souligner que la transposition de la Directive 2008/6/EC est à considérer comme un succès en ce qui concerne la législation. En outre, il a résumé les activités de l’ERGP entreprises jusqu’à présent. En ce qui concerne la dimension extérieure de l’acquis postal (External Dimension of the Postal Acquis), il a mis en évidence les résultats de l’étude récente, a souligné que la nécessité d’une meilleure coordination avait été généralement acceptée et a conclu sa présentation en donnant un aperçu sur le prochain Congrès de l’UPU à Doha. La présentation figure en annexe.

15. Forum: Services postaux électroniques – une histoire effrayante ou le seul moyen de survivre?

La discussion était animée par Walter Trezek (Docex, Autriche). Etaient invités à la discussion Robert Pochmarski (CE), Tobias Katzschmann (ARN DE), Adrian Humbel (SwissSign), Giovanni Brardinoni (ICT Poste Italiane), Christina Unverricht (DIN) and Tim Walsh (Pitney Bowes).
Il a été posé et discuté en détail les questions suivantes :

- Service postal électronique : qu’entendez-vous par ce terme ?
    - Est-ce un service postal ?
    - Est-ce un service de communication électronique comprenant des éléments de services postaux et de services de technique de l’information (TI) ?
    - Peut-on séparer les différents éléments ?
    - L’élément distribution physique (par exemple service postal classique) peut-il être considéré comme faisant part des obligations de service universel ?
    - Les services à valeur ajoutée représentent-ils un nouveau service (postal) ?
- Est-il nécessaire de disposer d’une réglementation ex ante spécifique ?
    - Pour quelles raisons?
    - Qui devrait réguler ces activités (des ARN communes pour les communications postales et électroniques ou des autorités de concurrence nationales) ?
    - La Commission européenne a-t-elle considéré les aspects transsectoriels de ces services ?
    - L’UPU a-t-elle un rôle légitime en promouvant (régulant) ces services ?
- Interopérabilité entre différents prestataires de services :
    - Est-il nécessaire d’harmoniser les permutations entre les différents prestataires ?
    - Existe-t-il des projets correspondants en préparation ?
- Qualité de service :
    - Est-il nécessaire de mesurer la qualité de service des services hybrides, hybrides inversés et entièrement électroniques ?
    - Qui devrait s’en charger ?

- Existe-t-il des préférences côté consommateurs et/ou entreprises en ce qui concerne ces services?
    - Existe-t-il une demande ?
    - Quels sont les indicateurs les plus importants (rapidité, sûreté; confiance, prix) ?
    - Les consommateurs sont-ils prêts à payer (les e-mails sont gratuits !) ?
    - Existe-t-il des attentes différentes entre les utilisateurs privés et professionnels ?
- Les services électroniques feront-ils concurrence aux services postaux traditionnels et/ou remplaceront-ils ces derniers ?

Les participants en sont venus à la conclusion que les services postaux électroniques fournis par des opérateurs postaux constitueraient à l'avenir un grand défi. Il existe différentes sortes de services dans la communication électronique et la vitesse et l'acceptation dépendront de la demande aussi bien que du choix des consommateurs. Cela peut aussi être valable pour l'aspect de qualité de service dans la mesure où l'utilisateur aura l'expérience et la possibilité de choix du produit / de l'opérateur le plus approprié. Lors de leur entrée dans le domaine électronique, il se peut que les opérateurs postaux bénéficient de la confiance des utilisateurs, cela pouvant leur permettre de jouer un rôle important dans les services électroniques sécurisés. En ce qui concerne l'interopérabilité des différents prestataires de services, il sera nécessaire d'observer les futurs développements de sorte qu'il soit satisfait à la demande et aux droits des consommateurs et que les mesures de sécurité soient observées.

Un enregistrement mp3 de la discussion sera à disposition sur le site Internet du CERP.

16. Echange d'informations entre les régulateurs/ministères

Serbie: La Serbie a informé sur le commencement des travaux concernant une nouvelle loi postale en Serbie. Les membres de l'équipe sont constitués par des membres du ministère, de l'ARN, de l'université et par des représentants d'opérateurs privés.
Selon la stratégie de développement des services postaux en Serbie, la nouvelle loi postale sera adoptée au Parlement serbe d'ici la fin 2012. La nouvelle loi sera préparée en conformité avec les directives postales de l'UE.

République tchèque: Le Ministre de l'Industrie et du Commerce prépare actuellement un projet d'amendement substantiel à la loi sur les services postaux. L'amendement propose :

- la désignation du prestataire de service universel (Czech Post - Poste Tchèque) pour une période déterminée suivant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, en vue d'assurer la continuité dans la fourniture du service universel; après cette période, il sera procédé à un examen ayant pour objectif d'établir comment assurer la fourniture du service universel par la suite – si cela est nécessaire en imposant de nouveau l'obligation de service universel ;
- les prix pour les services universels devraient être strictement orientés sur les coûts ; le financement des coûts nets de l'obligation de service universel est, le cas échéant, proposé au moyen d'un fonds de compensation ;
- il ne devrait y avoir aucun obstacle à l'entrée sur le marché – l'unique prestataire de service universel aurait besoin d'une licence postale ; les autres opérateurs postaux devraient uniquement être enregistrés à l'ARN – Czech Telecommunication Office / Office Tchèque des Télécommunications.

L'élaboration de l'amendement s'est appuyée sur le résultat de nombreuses consultations et discussions entre le Ministère de l'Industrie et du Commerce, l'Office Tchèque des Télécommunications et, à un stage ultérieur, la Poste Tchèque en tant qu'opérateur historique et des opérateurs alternatifs importants.
Ce projet initial d'amendement fait actuellement l'objet de discussions dans le cadre de consultations entre services ; cela signifie entre institutions gouvernementales autres parties intéressées invitées. Il devrait être présenté au Gouvernement au troisième trimestre de

l'année 2011.

Royaume-Uni: M. Philip Groves (Postcomm) a communiqué que la loi sur les services postaux était actuellement présentée à la Chambre des Lords et qu'il était escompté qu'elle reçoive le consentement royal à la fin du mois de juin, auquel cas les responsabilités de Postcomm seraient transférées à Ofcom à l'automne et Ofcom examinerait et déciderait le nouveau cadre réglementaire à partir d'avril 2012. Cela permettrait également d'achever la transposition de la troisième directive postale au Royaume-Uni en étendant les procédures de réclamations des consommateurs à tous les opérateurs postaux.
Postcomm a également pris des mesures en avril 2011 suite à des études de marché pour déréguler les petits paquets et les colis de plus d'1 kg et permettre au Royal Mail d'augmenter les prix des contrats d'accès au courrier en nombre de seconde classe prétrié. En outre, Postcomm consulte actuellement sur la question de savoir si le courrier en nombre devrait être retiré du service universel et aussi sur des accords d'accès au Royal Mail, avec prise en compte des critères d'octroi d'accès dans la loi. Postcomm examine aussi comment les questions actuelles concernant une non-équivalence peuvent être mieux traitées et réfléchit aussi sur le meilleur moyen de résoudre les litiges entre les opérateurs de manière plus rapide que cela était possible lorsqu'il était demandé à Postcomm de déterminer les conditions d'accès. Postcomm a jusqu'à présent déterminé que, d'après son évaluation préliminaire, l'accès au Centre d'arrivée du courrier pour lettres J+2 ou plus correspondait au critère « triple lock » de la loi sur les services postaux (promotion de l'efficacité et de la concurrence effective ainsi qu'attribution d'avantages significatifs pour les utilisateurs). Il appartiendra à Ofcom d'examiner cette évaluation et son application aux autres services après que la loi sur les services postaux sera passée.

Norvège: Le Ministre des Affaires étrangères norvégien a informé hier le Parlement norvégien sur l'avis du Gouvernement pour ce qui est de la troisième directive postale et qu'il informerait officiellement l'UE sur le point de vue de la Norvège à Bruxelles, le 23 mai.
Le Gouvernement pense qu'il existe des arguments forts pour la Norvège pour émettre des réserves quant à sa position sur la transposition de la directive dans l'Accord EEE. La Norvège suivra les procédures de l'Accord EEE en ce qui concerne les réserves à l'avenir. Cette procédure signifie que cela prendra quelque temps avant que nous ne connaissions le résultat final des négociations.

Grèce: Suite à des réclamations des consommateurs concernant les taxes de « présentation aux douanes » facturées par le prestataire de service universel grec pour des envois postaux en provenance de pays extérieurs à l'UE, l'EETT, l'ARN grecque, a engagé une procédure de consultation. Après avoir reçu une aide précieuse de la part de l'UPU pour ce qui est de l'interprétation des règlements de l'UPU, l'ARN grecque a décidé que les taxes de « présentation aux douanes » appliquées par le prestataire de service universel n'étaient pas compatibles avec les règlements de l'UPU et qu'elles devraient être ajustées en conséquence. L'ARN a aussi proposé au Ministère d'infliger une amende au prestataire de service universel.

Lituanie: En Lituanie, il a été pris il y a 3 ans la responsabilité de réguler la sécurité du réseau électronique. Au sein de la RTT (ARN), une CERT (Computer emergency response team - Equipe d'alerte pour la sécurité sur l'Internet) a été instaurée dans le domaine de la communication publique. A partir de mai 2011, la RTT est devenue responsable de la surveillance de la signature électronique.
La RTT a proposé les amendements à la loi postale pour ce qui est de la transposition de la Directive "services" dans la législation nationale. Les objectifs de la proposition sont un minimum d'obstacles à l'entrée et des procédures d'application simples. Ces amendements ont été approuvés et sont entrés en vigueur le 5 janvier 2010. Conformément aux amendements, les prestataires de services postaux et services express n'ont pas besoin de licences mais ils doivent notifier à la RTT le début de leurs activités.
AB Lietuvos paštas est obligée de transposer la norme EN 13850. En 2010, les résultats des mesures de qualité conformément à la norme ont été les suivants : J+1 – 65 pour cent /en

2009, il a été atteint 77,1 pour cent/; J+3 – 98 pour cent. La RTT a aussi réalisé des mesures de qualité et a annoncé les résultats (J+1 - 74 pour cent, J+3 - 99 pour cent.).
La Lituanie a rejoint le système de contrôle UNEX en 2005. Selon les mesures UNEX en 2010, le pourcentage des envois postaux délivrés en Lituanie en l'espace de 3 jours (J+3) en provenance de la Bulgarie, des Pays-Bas, de la Roumanie était inférieure à 55 pour cent ; les mêmes résultats ont été obtenus avec la mesure des flux en provenance de la Lituanie - à destination de la Croatie, la Grèce, la Slovénie, du Royaume-Uni et de l'Islande. L'exigence J+3 est de 85 pour cent.
De 2005 à 2008, le nombre d'envois de la poste aux lettres (y compris les envois de publipostage) du marché postal et express a augmenté (en 2006 – 5,5 pour cent, en 2007 – 20 pour cent, en 2008 – 6,8 pour cent) ; à partir de 2009, il a commencé à diminuer (en 2009 - 3,6 pour cent, en 2010 - 11,6 pour cent, de 83,9 millions à 74,1 millions.).
Les revenus provenant des services postaux et services express ont diminué de 2005 à 2008 (en 2006 – 32,5 pour cent, en 2007 – 12,2 pour cent, en 2008 – 17,5 pour cent). En 2009, les revenus ont diminué de 12,6 pour cent, en 2010, ils ont augmenté de nouveau de 5,6 pour cent.

Espagne: La loi sur la TVA concernant les services postaux a été modifiée en décembre 2010 aux fins de conformité avec la décision de la Cour de justice de l'UE dans le cas C-357/07 TNT Post. Maintenant, le service postal universel fourni par l'opérateur désigné est exempt de la TVA mais une telle exemption ne s'applique pas aux services dont les conditions de service sont négociées individuellement.

17. Réunions Plénières prévues

Le Président a informé sur les prochaines Réunions plénières :
la Réunion Plénière de l'automne 2011 aura lieu à Montreux, Suisse, le 27 octobre 2011. Les participants sont invités à se faire enregistrer et à venir à la réception de bienvenue le 26 octobre au soir et à se rendre à une soirée commune le 27 octobre.
La Réunion Plénière du printemps 2012 se tiendra en Serbie dans la seconde moitié du mois de mai et la Réunion Plénière de l'automne 2012 aura lieu à Chypre à la fin du mois d'octobre.

Les membres du CERP sont invités à s'engager pour l'organisation de la Réunion Plénière du printemps 2013. Le Secrétariat élaborera une note spéciale à ce sujet.

18. Divers

Bert Aerts des Pays-Bas a annoncé qu'il allait quitter la section postale et que, à l'avenir, il travaillerait uniquement dans le domaine des télécommunications. Il a remercié les membres du CERP pour la bonne atmosphère de travail durant ces dernières années. Le Président lui a fait part de ses meilleurs vœux pour son futur travail. Le Président a également renouvelé sa gratitude à John Hearn (Irlande) et Alfred Stratil (Autriche). Il leur a exprimé ses meilleurs vœux pour leurs vies en dehors des affaires postales étant donné qu'ils vont tous les deux partir à la retraite dans les prochains mois.

5 juillet 2011

Annexe
Liste des participants

A. Czauderna-Wanis
Secrétariat du CERP

U. DAMMANN
Président du CERP